

N/REF : 22/07/2025 16H35 C:000053 I:80196
V/REF : AC/C24502
V/Email reçu le Mardi 22/07/2025 a 16H35

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. QBR
IMMEUBLE : QUIBERON - QBR
10 ALLEE DE QUIBERON
.
35000 RENNES

Rennes, le 18 Septembre 2025

Référence Marché: 024089-MNU-002
LOCALISATION : ALLÉE 10 QUIBERON - MME KACI 06 77 16 13 34 / 02 99 63 43 87
LOGEMENT N° 010283, PORTE N°0283, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : DYSFONCTIONNEMENT VR SÉJOUR

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 05/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU VOLET DU SEJOUR
CONSTAT : LE VOLET EST HS
PRISE DE RÉFÉRENCES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 15/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
OUVERTURE TABLIER
DEPOSE MOTEUR DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU MOTEUR
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FOURNITURE ET POSE D'UNE LAME FINALE
FERMETURE TABLIER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 15/09/25 a 13H39 adariy@aiguillon.com
CL LGESTION Email envoyé le 15/09/25 a 13H39 adariy@aiguillon.com
MG LGESTION Email envoyé le 25/07/25 a 10H57 Mme AS DARIY

PRÉVOIR REMPLACEMENT DU VOLET DU SEJOUR
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 15/09/25 A 13:34 MME AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MEN073-Rempl.Lame(s) de volet roul.Pvc	2	25,00		25,00
1,00	MEN081-Rempl.Moteur de volet roulant	2	200,00		200,00
TOTAL H.T.					225,00
T.V.A. a 10,00%					22,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>247,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.